

Le rapport exprime le point de vue du gouvernement du Canada. Mais nous avons pris bien soin de consulter d'autres gouvernements, des organisations non gouvernementales et des institutions intergouvernementales. Nous sommes également profondément redevables aux nombreux experts qui nous ont dispensé leur temps et leur sagesse.

La principale proposition du rapport est celle du « concept des groupes d'avant-garde ». Elle permettrait à l'ONU de réunir dans une force multifonctionnelle jusqu'à 5 000 civils et militaires des États membres et, avec l'autorisation du Conseil de sécurité, de la déployer rapidement sous le commandement d'un état-major opérationnel. Ce dernier serait chargé des préparatifs préliminaires, dont l'exécution est cruciale pour le succès d'une réaction rapide. Les forces seraient fournies aux termes d'arrangements améliorés conclus avec les États membres relativement aux forces en attente. Nos autres propositions visent à améliorer la formation, à accroître l'efficacité de la logistique et des transports, et à renforcer les activités de planification de l'ensemble du système de l'ONU. Aucune des 26 recommandations du rapport n'appelle une réforme de la Charte.

Cette quête de solutions immédiates et pratiques ne doit cependant pas exclure l'examen d'options plus visionnaires. À cet égard, le rapport se penche sur des idées à plus long terme comme mettre les technologies de pointe au service des opérations de paix de l'ONU; créer un groupe permanent d'instructeurs de la police civile; constituer un groupe d'urgence permanent au sein de l'ONU; et trouver des sources indépendantes de revenus pour le système onusien.

Je crois que les recommandations du rapport, si on leur donne suite, accroîtront la capacité de l'ONU de mener des opérations de paix plus rapides et plus fructueuses. Elles contribueront à rétablir la confiance dans la capacité de l'ONU de réagir aux crises.

Monsieur le président, nous savons bien que les mots ne suffisent pas. Comme l'a dit un ancien conseiller militaire de l'ONU, « nous ne pouvons pas déployer des études ». Ce rapport n'est pour le Canada qu'un premier pas sur la voie qui mène des idées aux actes. Afin de répondre au besoin croissant de personnel civil durant les crises, le Canada offrira à l'ONU de lui détacher ou de lui prêter du personnel, en situation d'urgence et pour de courtes périodes, afin de l'aider à se doter d'un effectif bien formé dans les domaines des droits de la personne, des conseils juridiques et de l'assistance humanitaire, et dans d'autres aspects de l'intervention civile rapide à une crise.

La semaine dernière, le Canada a fait parvenir au secrétaire général un répertoire à jour du personnel et du matériel que le Canada tient à la disposition de l'ONU, y compris les